

VILLE DE LAC-MÉGANTIC

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NO 1846

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée greffière de la municipalité, QUE : -

Le 9 juillet 2019, le conseil municipal de la Ville de Lac-Mégantic a adopté le Règlement n° 1846 relatif à la circulation.

L'original de ce règlement est déposé au greffe dans les archives de l'hôtel de ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures d'ouverture de bureau.

Ce règlement entre en vigueur immédiatement.

DONNÉ à Lac-Mégantic, ce 10^e jour du mois de juillet 2019.

M^{me} Nancy Roy,
Greffière